



## A quoi sert ma cotisation ?

L'OCCE association partenaire de l'école est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale. Cette subvention et votre cotisation permettent :

- **D'offrir des formations ouvertes à tous les enseignants** (stages pendant les vacances scolaires ou animations à la demi-journée dans le département) ;
- **De proposer des actions** pédagogiques départementales (rallye maths, jeux coopératifs, land 'art...)
- **De réaliser gratuitement des interventions dans vos écoles** autour de l'égalité filles/garçons, du harcèlement, de la gestion de conflits...
- **D'acheter du matériel pédagogique**, que vous pouvez emprunter (ressources pédagogiques, jeux, matériel pour animations, malles pédagogiques...)
- **D'assurer** le fonctionnement et de déplacement de l'association ;

## Votre cotisation de 2.03€ comprend :

- 2,03€ de cotisation dont

1.27€ de cotisation à la Fédération Nationale de l'OCCE, cette part est fixée chaque année par l'Assemblée Générale Financière de l'OCCE où tous les départements sont représentés ;  
0,76€ de cotisation à l'association départementale de l'Orne ;

### Et

- 0,25€ d'assurance à la MAE/MAIF qui couvre les activités de votre coopérative.

A cette part fixe, peut s'ajouter des frais supplémentaires d'assurance si votre coopérative doit assurer des biens d'une valeur supérieure à 2000€. Attention, les biens assurés par la coopérative sont ceux détenus par la coopérative et non par la commune.